

Les grèves des foyers Sonacotra

Assane Ba

*Chargé de mission au Comité catholique contre la faim
et pour le développement (CCFD)*

Les foyers sont une aberration française, le modèle type de l'habitat ségrégatif imaginé à la va-vite pour accueillir la main-d'œuvre immigrée, à une époque de plus grand laisser-faire, où le patronat n'était pas très contrôlé. On peut dire qu'ils ont été créés en duplication des recrutements faits par l'Office national de l'immigration. Il n'a pas été difficile de trouver des zones où les installer, entre les voies de chemin de fer et les zones industrielles, des zones où la pression du foncier n'était pas forte, où il était possible de construire vite, parfois même dans des vieux hangars recyclés et des usines désaffectés. Voilà ce qu'étaient les foyers. À cette différence près que la Sonacotra était une société d'économie mixte où l'État était majoritaire. Avec la résorption des bidonvilles, il avait engagé une politique de construction de foyers pour loger la main-d'œuvre dans un bâti un peu amélioré, mais surtout avec un encadrement beaucoup plus fort, avec la présence de gérants que nous qualifions de racistes parce que majoritairement issus de la Coloniale, de l'Algérie. Ils avaient pour fonction très précise de contrôler les travailleurs qui habitaient ces foyers.

En 1974-1975, ce sont presque 25 000 travailleurs, soit 50 à 60 foyers dans toute la France, mais essentiellement en région parisienne, qui se mettent en grève des loyers pour protester contre des loyers particulièrement chers compte tenu des conditions d'hébergement offertes, à savoir en général une chambre d'environ 9 m² divisée en deux par une cloison, donc au maximum 5,5 m² par personne pour les chambres les plus grandes, un loyer très cher aussi par rapport à ce qu'étaient les salaires des travailleurs à cette époque. Et puis une surveillance, un contrôle systématique, avec interdiction des visites, pas de droit d'association, aucune représentation collective pour discuter des conditions de vie, des augmentations de tarif. C'est contre cette situation que les travailleurs se sont mobilisés et ont tenu pendant cinq ans, malgré la répression, pour faire connaître et cesser la réalité scandaleuse qu'ils vivaient dans les foyers.

C'est en 1974 qu'éclate la grève : 15 foyers se mobilisent, puis 23, plus tard une

cinquantaine. On peut donc parler d'une grosse mobilisation. Les revendications étaient portées par un comité de coordination que les travailleurs, dans ce contexte d'après 1968 où la mobilisation de l'extrême gauche était encore forte, avaient réussi à organiser, avec tout un réseau de soutiens. Soutiens politiques, d'abord, de partis, d'organisations syndicales, malgré beaucoup de difficultés et de tiraillements, en raison des divergences entre l'extrême gauche, d'un côté, le parti communiste et la CGT, de l'autre. Mais il y avait aussi tout le volet soutien demandé aux experts, aux techniciens – aux techniciens du droit, essentiellement, à ceux qui avaient des compétences et des motivations sur les questions du bâti, du logement foyer. Beaucoup d'architectes et d'élèves architectes étaient ainsi impliqués. Il y avait ce besoin de décrypter, pour les travailleurs eux-mêmes et pour mieux sensibiliser l'opinion publique, la façon dont étaient fixés les tarifs des foyers, de montrer comment ces travailleurs immigrés, isolés, dont les familles étaient restées au pays d'origine, cotisaient – au même taux que les Français – pour les allocations familiales sans que leur famille restée au pays puisse en bénéficier. Les sommes collectées étaient en parties reversées à la Sonacotra, *via* le FAS (Fonds d'action sociale), et servaient donc à financer la gestion des foyers, y compris les salaires des gestionnaires. Par ailleurs, comme dans certains foyers, en fonction des régions, le taux d'inoccupation était assez fort, cela renchérisait le coût des loyers, alors que les conditions de logement laissaient à désirer. Tout cela, il fallait pouvoir l'expliquer : l'apport d'expertise va justement permettre de fournir une justification claire, à la fois sur le plan politique et vis-à-vis de l'opinion, de la lutte des foyers, ce qui lui a permis de tenir sur la durée et de résister aux attaques auxquelles elle a dû faire face.

Quel a été, dans ce contexte, l'apport exact du Gisti ? Liora Israël et Philippe Waquet ont rappelé ce qu'était le Gisti à l'époque. C'est en 1972 que le Gisti a commencé à acquérir une existence formelle. Et nous qui étions mobilisés n'en connaissions pas l'existence. Il se trouve qu'à la fin d'une des réunions avec les groupes de soutien, Patrick Mony, qui était encore à la Cimade où il travaillait dans le secteur « migrants¹ », m'a approché. De là est venue l'idée de mettre en place un « comité technique » spécifique au sein de la coordination. Car le comité de coordination qui regroupait les travailleurs immigrés des foyers était assez jaloux de son autonomie, à la fois par rapport aux soutiens politiques et aux soutiens techniques. Il tenait à pouvoir s'organiser et piloter lui-même sa lutte, sans ingérence des soutiens auxquels on demandait seulement d'apporter leur appui ou leur expertise.

La coordination comprenait donc trois commissions : une commission politique, qui réglait les relations avec les partis politiques et les syndicats – tâche très difficile, entre la crainte constante d'être manipulé, le risque d'être accusés de faire le jeu de l'extrême gauche, la nécessité de résister aux assauts de certains partis ; une commission culturelle qui devait nous permettre de populariser nos luttes par les

1. Dans un contexte conflictuel où certains engagements du secteur « migrants » de la Cimade avaient conduit au licenciement de son directeur, André Legouy, puis au départ de ses autres membres, dont Patrick Mony, qui se retrouveront ultérieurement tous au Gisti.

moyens audiovisuels, même si, à l'époque, on avait des difficultés pour récupérer des films, des diapositives, etc. ; et enfin le comité technique dont j'avais la charge et dans lequel le Gisti a joué un rôle déterminant.

C'est ainsi que, grâce au Gisti², nous avons mis en place cette réunion hebdomadaire où l'imagination créative était à l'œuvre. Nous ne comprenions pas forcément tous les débats techniques entre avocats, mais ce qui nous importait c'était de pouvoir rendre compte de ce qui se passait dans les foyers – la Sonacotra attaque, des expulsions ont été décidées, le ministère de l'Intérieur a expulsé seize délégués en Algérie, etc. – et de trouver, grâce aux juristes, les moyens de résister. Nous nous sommes battus et c'est ainsi que nous avons par exemple obtenu une décision de sursis à exécution du Conseil d'État qui a permis le retour des délégués. Vous imaginez ce que nous pouvions ressentir en demandant à leur avocat, Christian Bourguet, de partir en Algérie pour aller chercher les délégués expulsés et de les ramener à Orly où une manifestation de 20 000 personnes avait été organisée. C'est cela qui nous a permis de nous renforcer et de tenir pendant cinq ans.

Puis il y a eu la lutte victorieuse pour obtenir l'arrêt des saisies sur salaire qui étaient opérées sur la paie des grévistes. Au-delà de l'enjeu financier, c'était aussi une reconnaissance de la pertinence de nos moyens d'action, la preuve que nous avions eu raison d'utiliser l'arme de la grève des loyers pour faire pression sur la Sonacotra.

*
* *

La première leçon qu'on peut tirer, avec le recul, de cette lutte et des conditions dans lesquelles elle s'est déroulée, c'est l'importance de l'appui apporté par des experts motivés et engagés – juristes, mais aussi en l'occurrence architectes et économistes – et de l'organisation d'une capacité de réflexion et de mobilisation collective. Cet appui et cette réflexion en commun ont permis d'apporter une justification technique à nos intuitions et de donner plus de poids à des revendications qui nous paraissaient justes mais dont nous n'étions pas en mesure, seuls, de démontrer la justesse à l'opinion et à nos interlocuteurs.

La seconde leçon concerne plus directement la tâche que s'est assignée le Gisti dès sa création. Il était important que des personnes qui ont une expertise en droit aient décidé de mettre cette expertise au service d'une lutte portée par des travailleurs, des anonymes, qui, seuls, n'auraient pu, devant les tribunaux ou dans d'autres instances, être écoutés ni se faire entendre.

Dans la lutte des foyers, les victoires obtenues sur le plan juridique et contentieux ont conféré à cette lutte une légitimité qui nous a permis de parler plus fort, d'être écoutés, et finalement de gagner la bataille aussi sur le plan politique.

2. Outre Patrick Mony, beaucoup d'avocats se sont investis dans cette lutte : Arlette Grünstein, future présidente du Gisti, Christian Bourguet, Madeleine Terrasson, Bernard Rettenbach, Michel Iogna-Prat, Renée Rodrigue, Chantal Hounkpatin, Henri-José Legrand...

